

Mesdames, Messieurs,

Ça y est la rentrée dite sociale est belle et bien engagée.

Les situations économiques, écologiques, politiques et sociales ne cessent de se détériorer et malmènent de plus en plus les populations.

Cela fait maintenant quasiment dix-huit mois que la Russie a décidé d'envahir l'Ukraine, aux portes de l'Europe.

**Nous voici donc réunis en ce Comité Social Territorial de rentrée ce 19 septembre 2023.**

Nous espérons que cette période estivale a été bénéfique malgré le dérèglement climatique subi cet été.

Changements climatiques dont nous devons nous accoutumer de façon durable.

Des congés qui se sont achevés, pour nombre de nos élus, par leur participation à des campus comme : « Retrouver le peuple », les premières journées d'été du reste de notre vie, des universités de réflexion et de fraternité voire pour les amfis des sujets portant sur la souveraineté, l'écologie, l'économie et l'union populaires.

**En tant qu'organisation syndicale, nous souhaitons surtout, que vous ayez aussi pris le temps de réfléchir à l'avenir de la fonction publique territoriale,** en particulier au sein de nos collectivités, qui font l'objet d'un désamour profond qui se traduit par de nombreux départs et de grandes difficultés de recrutements.

**Quels seraient les leviers permettant d'inverser cette morosité ?**

- **L'augmentation du pouvoir d'achat de l'ensemble des agents de nos collectivités ?**
- **En 2022, le gouvernement imposait une revalorisation de 3,5 % de la valeur du point d'indice, au 1<sup>er</sup> juillet, malheureusement bien en deçà du niveau de l'inflation.**
- **En 2023, le gouvernement impose une revalorisation de 1,5 %.** Toujours bien insuffisant au regard des niveaux d'inflation galopante et des pressions gouvernementale sur les industriels et énergéticiens pour obtenir des baisses de tarifs. Plus simple à porter que de demander une augmentation généralisée des salaires en les indexant au taux de l'inflation.


- Afin de contrer la hausse des coûts liés au transport et favoriser les déplacements en transports collectifs, il est décrété **d'augmenter la participation employeur sur les abonnements de transport en commun de 50 à 75 %**. Mais comme nous avons un gouvernement qui réfléchit une fois les décisions prises, il a oublié de revoir le plafond de remboursement (qui nous vous le rappelons est de 96,36 € par mois). Peut-être que ce sujet pourra être discuter localement ?

- **Pour cette même année, le gouvernement propose aux collectivités territoriales de délibérer sur l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat** avant la fin de l'année 2023. Nous sommes extrêmement impatients de connaître les modalités de dialogue social autour de ce sujet, pour lequel une intersyndicale a d'ores et déjà appelé à manifester le jeudi 21 septembre place de la Mairie à Rennes.

- **Pour 2024, le gouvernement, toujours lui, impose l'attribution de 5 points d'indice** à tous les agents de la fonction publique territoriale.

- **A ces mesures nationales fléchées sur la fonction publique territoriale, viennent s'ajouter des mesures, initialement fléchées sur la fonction publique hospitalière et qui, après des mois de lutte de nombreux syndicats dont le CGT, ont été rendues applicables aux agents de la fonction publique territoriale**. Nous avons d'ailleurs une rencontre, programmée la semaine prochaine, sur le sujet du complément de traitement indiciaire pour les agents et personnels des filières administratives, logistiques et techniques des établissements médico-sociaux autonomes, sujet déjà résolu pour les agents relevant du Conseil Départemental 35.

Mesures auxquelles viendront rapidement s'ajouter les annonces faites par Mme la Première ministre, à l'attention de la fonction publique hospitalière sur la rémunération des heures de nuit, travail du dimanche et jours fériés.

 Nous savons, et vous prenez le temps de nous le rappeler régulièrement, que l'ensemble de ces revalorisations ont un coût pour nos collectivités qui impacte grandement le budget de fonctionnement. Budget qui doit être en très grande difficulté au regard de certaines mesures prises dernièrement comme :

- La suppression de la dotation vestimentaire des agents d'accueil de l'Hôtel de Ville au lieu de l'étendre aux agents d'accueil de l'Hôtel de Rennes Métropole,
- La modification de la règle de dégressivité avec l'inclusion des sujétions et de la prime "métier en tension" dans le calcul de l'IFSE maintien,
- ...

- Partager mieux et plus les questions environnementales avec les agents

**Sur la question de la mobilité**, toute une communication a été faite sur le thème "J'utilise de préférence la marche à pied, le vélo ou les transports en commun". Mais avez-vous débattu de ces orientations avec les agents, les services, les directions ? Que répondez-vous aux agents qui ne savent pas faire du vélo ou qui ont peur de circuler en ville à vélo ? Avez-vous envisagé de repenser les journées de travail des agents devant se rendre à plusieurs rendez-vous dans des lieux différents tout au long de la journée avec moult dossiers, et/ou du matériel, ... ? Pensez-vous réellement qu'il soit envisageable de n'investir que dans un équipement de protection par vélo et non par agent ? Nous sommes interpellés par des agents qui ont peur de se déplacer à vélo en ville ou qui n'ont pas l'intention de porter un casque utilisé par d'autres.

De plus, dans le cadre de la mobilité douce et propre, des offres sont faites par notre prestataire, le STAR, pour aider à investir dans des vélos à assistance électrique, neuf ou d'occasion, mais on constate qu'aucun vélo n'est disponible sur la plateforme de réservation.

**Sur la question des économies d'énergies**, il nous semblerait intéressant de connaître les projets pour l'adaptation du patrimoine privé de la collectivité car nous constatons que des efforts d'amélioration des performances énergétiques sont faits sur le domaine public de la collectivité (écoles, services...), qu'en est-il du domaine privé ?

La Collectivité continue à préempter des biens énergivores classés F et G. Comment comptez-vous répondre à la réglementation et entretenir ce patrimoine avec des effectifs de la Régie insuffisants (maçons, couvreurs...) et sans mettre les moyens financiers conséquents ?

Pour la préservation et la modernisation de son parc, **qu'avez-vous prévu pour les logements de nos concierges, gardiens** dont le bâti date en grande majorité des années 70 ? Connaissez-vous l'étiquette énergie de ce patrimoine ? Ne serait-ce pas un frein au recrutement de concierges logés que de leur présenter des logements qui ne remplissent pas les critères de décence énergétique ? N'est-ce pas un caillou dans la chaussure de la recherche de 14 % d'économie d'énergie pour nos collectivités que de continuer à louer de telles passoires thermiques ?

L'inconfort d'été dans les locaux : nous l'avons constaté récemment avec cet épisode de canicule, une grande partie de nos locaux de travail ne sont pas

adaptés au changement climatique. Comment allez-vous adapter le patrimoine, améliorer la qualité de travail des agents ? **Allez-vous réaliser une évaluation des besoins et un plan pluriannuel d'amélioration thermique des locaux ?** Il nous a été annoncé qu'aucuns travaux d'isolation thermique n'auront lieu dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'immeuble de la rue Kléber, en vue du regroupement de tous les services de la DRH en un même lieu. Est-ce sérieux ?

- **Changer les conditions de travail des agents**

Pourquoi ne pas lancer des expérimentations de la semaine de 4 jours et de 32 heures, payées 35 comme dans certaines entreprises, afin de limiter les déplacements des agents (temps, impacts écologiques, saturation des axes routiers, ...) ?

Pourquoi ne pas répondre favorablement à nos demandes de proratisation du temps de télétravail au temps de travail des agents à temps partiel, par exemple ?

Pour finir, nous espérons vous retrouver nombreuses et nombreux, lors des marches unitaires le 23 septembre prochain pour les libertés publiques et syndicales, contre le racisme systémique et les violences policières, pour la justice sociale.